

Les nouveaux locaux du CMPP de Cenon sont situés « au cœur de la cité, dans un quartier politique de la ville ». ©CB

Au centre, Vincent Bouchacourt, le directeur du CMPP de Cenon, avec à sa gauche, sa directrice adjointe, Maïc Sagel et à sa droite, Michel Keisler, directeur général de l'APAJH Gironde. ©CB

CENON

TROUBLES DE L'ENFANT : VERS UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE

Un Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) a été inauguré à Cenon, le 28 novembre dernier. Géré par l'APAJH Gironde, il accueille divers professionnels prenant en charge les troubles psychiques et du neurodéveloppement chez l'enfant.

Plus qu'une véritable inauguration, il s'agit d'un regroupement. Les équipes du Centre médico-psycho-pédagogique de Cenon et celle du Pôle neurodéveloppemental (PND) sont désormais regroupées sur un site unique (1), « plus moderne et mieux adapté, au cœur de la cité, dans un quartier politique de la ville, et non dans un hôpital ou une zone industrielle », comme le souligne le directeur du CMPP, Vincent Bouchacourt. Objectifs : ne pas stigmatiser les familles et les inciter à pousser la porte du centre pour un diagnostic et un accompagnement.

« Cette synergie renforce le dispositif de l'APAJH Gironde dédié aux jeunes de 0 à 20 ans et à leurs familles côté Bordeaux Rive droite, leur offrant des diagnostics et des premiers accompagnements de proximité. Le CMPP regroupe un panel de professionnels – pédopsychiatre, neuropsychologue, psychologue, psychomotricien, orthophoniste, ergothérapeute, éducateur spécialisé, infirmier, assistante sociale – qui prennent en charge les troubles du neurodéveloppement : troubles « dys », troubles de l'attention, troubles du spectre autistique... », précise Maïc Sagel, directrice adjointe des CMPP de Cenon et Libourne.

Des centres cofinancés par l'État

Une convention a été signée avec l'Éducation nationale pour des interventions en milieu scolaire : accompagnement à l'école, échanges avec les enseignants... En cas de suspicion de handicap, les équipes du CMPP peuvent suggérer aux familles de prendre contact avec la Maison départementale des personnes

handicapées (MDPH). Elles peuvent aussi les réorienter vers d'autres structures (type hôpital de jour par exemple) si les troubles sont trop importants.

Présente lors de l'inauguration, Bénédicte Motte, directrice départementale de la Gironde de l'ARS Nouvelle-Aquitaine (2), a rappelé que l'ARS avait apporté « 300 000 euros pour le développement des CMPP » et que, plus globalement, « 25 millions d'euros ont été attribués à la Gironde par l'État dans le cadre de la Convention nationale du handicap ».

« Un diagnostic et un accompagnement pour les familles. »

Pour sa part, Michel Keisler, directeur général de l'APAJH Gironde, a précisé que ce CMPP s'inscrivait dans un dispositif construit peu à peu « depuis dix ans ». « Nous avons déjà mis 600 000 euros sur la table pour construire notre réseau de CMPP. À ce jour, l'association en gère quatre, à Bordeaux, au Teich, à Cenon et à Libourne. Et nous en avons deux autres en projet, à Lesparre (ouverture prévue en 2025) et à Blaye (2028). » Pour une prise en charge au plus près des familles.

Coraline Bertrand

(1) CMPP et PND de Cenon, 14 rue Pasteur, 33150 Cenon.
Contacts : cmpp.cenon@apajh33.fr ou 05 56 86 26 45.
(2) Agence régionale de santé.

Lors de l'inauguration des nouveaux locaux, il a été rappelé que les CMPP sont en partie financés par l'État, via l'ARS. ©CB

